



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation :
Formation conduisant à un diplôme
conférant le grade de master



Diplôme de deuxième cycle supérieur
Interprète de la musique

Conservatoire national supérieur
de musique et de danse de Paris

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris - CNSMD de Paris
209 avenue Jean Jaurès - F-75019 Paris

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation du diplôme

Le diplôme de deuxième cycle supérieur *Interprète de la musique* conférant le grade de master vise à sanctionner la formation des instrumentistes, chanteurs et chefs d'orchestre. Ce diplôme n'est délivré que par les deux CNSMD en France et uniquement à Paris pour la direction d'orchestre. Il se compose de sept spécialités : chant, instruments classiques et contemporains, instruments anciens, accompagnement, improvisation au clavier, jazz et musiques improvisées et direction d'orchestre.

Historiquement, cette formation est la formation phare du CNSMD de Paris et lui apporte sa renommée internationale par la qualité exceptionnelle de ses enseignants et les illustres diplômés l'ayant fréquentée. Ce diplôme, dans chacune de ses spécialités est organisé afin de trouver un équilibre entre l'excellence instrumentale ou vocale et l'approche de la recherche dans les domaines les plus variés.

Synthèse de l'évaluation

Evaluation réalisée en 2013-2014

- Appréciation globale :

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

La formation *Interprète de la musique* prépare les instrumentistes, chanteurs et chefs d'orchestre à l'acquisition des connaissances et des compétences générales dans chacune de leurs disciplines déclinées en objectifs clairement définis : le développement de la discipline principale à un très haut niveau technique, l'initiation à la recherche, structurée par un cours de méthodologie et débouchant sur un travail d'étude personnel, l'apprentissage des aspects pratiques du métier (notamment par les pratiques collectives, les mises en situation professionnelle et l'étude d'une langue vivante) et l'initiation à la pédagogie.

Ce 2^{ème} cycle est accessible soit de plein droit aux détenteurs d'un diplôme de 1^{er} cycle de l'établissement avec mention Très bien ou Bien, soit sur concours pour ceux ayant obtenu leur diplôme de 1^{er} cycle dans une autre école française ou étrangère. Si le 1^{er} cycle permet d'acquérir une maîtrise technique artistique permettant un premier niveau d'insertion professionnelle, le 2^{ème} cycle pousse plus particulièrement les étudiants au développement de leur personnalité artistique et à la réflexion sur cette pratique, voire à une spécialisation, en particulier au travers de la recherche. Le cursus montre un allègement significatif des disciplines complémentaires en 2^{ème} cycle par rapport au 1^{er} afin de pouvoir se consacrer plus amplement au travail de recherche. Il est en outre possible de doubler la discipline principale par une « 2^{ème} discipline principale », qui vient enrichir le diplôme sans discipline complémentaire. Les passerelles ne sont pas fréquentes, s'agissant d'un domaine d'études à très haute spécialisation, mais possibles (cursus « tuilés » entre spécialités proches ou complémentaires). La structuration en heures de cours, heures de travail personnel et crédits européens (ECTS) est particulièrement claire. Les modalités de valorisation individuelle des acquis de l'expérience ou de crédits acquis antérieurement sont prévues, décrites et précisées (à l'exception de l'option *Direction de chœur* pour la direction d'orchestre qui fait apparaître dans le dossier fourni deux « volumes horaires » différents selon le « plan d'étude » ou le « descriptif »).

La mutualisation des enseignements au sein de l'établissement est particulièrement présente, notamment en ce qui concerne les disciplines complémentaires et optionnelles. La recherche, les aspects pratiques du métier, l'initiation à la pédagogie et les cours de langues vivantes assurent une perméabilité entre des spécialités proches (piano/accompagnement, orgue/improvisation, etc.). Pour le jazz, le CNSMD de Paris et quatre établissements européens réunis au sein de l'European jazz master (EUJAM) offrent un parcours spécifique de 2^{ème} cycle qui permet aux étudiants d'appréhender le milieu professionnel des pays concernés. Les descriptifs des cours et leur validation sont très clairement définis dans l'ensemble des documents. Concernant les indications de temps de cours pour les disciplines qui se dispensent « par session », il ne semble pas adapté de parler d'horaire hebdomadaire, mais plutôt d'horaire par semestre ou par année.

Les ECTS paraissent très bien adaptés aux différentes disciplines, une interrogation sur ceux attribués au travail d'étude personnel (TEP) qui semblent en deçà de l'importance par ailleurs accordée dans le cursus à la recherche. Le dossier ne comporte pas d'indication sur l'intégration des étudiants ayant des contraintes particulières. L'apprentissage des langues est présent dans l'ensemble du 2^{ème} cycle de manière très satisfaisante ainsi que la maîtrise des outils informatiques et d'édition musicale. Enfin, le cours de méthodologie de la recherche et l'encadrement du TEP permettent l'acquisition de capacités de recherche et de synthèse.

Les nombreux partenariats avec des institutions de la région parisienne et nationales, tant orchestres que lieux de diffusion de très haut niveau permettent, au travers des nombreuses possibilités de productions et de stages, de profiter grandement de l'insertion dans la vie professionnelle.

Les données relatives à l'accession à la 1^{ère} année du 2^{ème} cycle n'apparaissent pas clairement dans le dossier. En particulier, la proportion d'étudiants issus du 1^{er} cycle du CNSMD de Paris et d'étudiants issus d'autres établissements aurait été intéressante à étudier. Il ressort toutefois que le taux d'abandon entre les deux années du cycle est singulièrement bas, et que le taux de réussite à l'issue de la 1^{ère} année est très élevé. Ceci pose la question de la pertinence de l'évaluation en fin de 1^{ère} année : est-elle particulièrement perméable, ou les exigences du concours d'accès sont-elles de nature à assurer la réussite au terme de la 1^{ère} année ?

Positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel

La formation est l'une des cinq formations conférant le grade de master dans le domaine de la musique au CNSMD de Paris. La longue histoire de l'établissement place cette formation de musicien interprète au cœur de l'offre de l'établissement notamment en terme de nombre de diplômés délivrés ; elle accueille plus de 800 étudiants sur 1350. Seuls les CNSMD de Paris et de Lyon proposent cette formation délivrant le grade de master en France, et seul celui de Paris pour la direction d'orchestre, ce qui permet une sélection très élevée au recrutement des étudiants qui donne à cette formation une importance nationale et internationale.

L'activité de recherche des enseignants dont plusieurs sont détenteurs d'un doctorat est déterminante pour la dynamique de recherche des étudiants. La rédaction du travail d'étude personnel est préparée par le cours de méthodologie de la recherche. Le CNSMD de Paris est doté d'un centre de recherche et d'édition (CREC) et, depuis 2011, d'une direction de la recherche qui propose des sujets de recherche, les coordonne, les encadre et en assure leur publication. Les nombreuses ressources au service de la formation de la recherche que constituent la cité de la musique, la médiathèque Hector Berlioz, le service audiovisuel et les parcs instrumentaux favorisent grandement la recherche au sein de l'établissement.

Les différents partenariats avec des institutions comme l'Institut de recherche et de coordination acoustique/musique (Ircam), la Cité de la musique, l'Orchestre de Paris, l'Orchestre philharmonique de Radio-France ou encore l'Ensemble intercontemporain constituent un réel atout pour cette formation et permet aux étudiants de se préparer dans d'excellentes conditions à leur insertion dans la vie professionnelle. La formation propose également plusieurs partenariats avec l'Université Paris-Sorbonne, l'Ircam et l'Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (Fémis). Le CNSMD de Paris est membre associé du PRES Paris-Sciences-Lettres et participe à la mise en œuvre de l'initiative d'excellence (IDEX). Il est en partenariat également avec l'Ecole normale supérieure, le conservatoire d'art dramatique, et les écoles nationales supérieures des beaux-arts et des arts décoratifs. L'EUJAM, une innovation originale pour le jazz est créée avec la collaboration au niveau international de cinq écoles prévoyant une mobilité obligatoire de deux semestres. Près de cinquante partenariats existent avec des établissements étrangers ce qui est très remarquable. L'équilibre entre les étudiants sortants et entrants est quasiment respecté, il en est de même pour les enseignants concernés par la mobilité dont le nombre grandit d'année en année depuis la création du dispositif. Compte tenu du succès de ces échanges, il serait intéressant de mettre en place un outil plus précis afin d'évaluer les pourcentages d'entrants/sortants, les modalités du programme (année, durée, valorisation des crédits, etc.).

Insertion professionnelle et poursuite d'études

Le dossier fourni ne permet pas d'évaluer l'attractivité de la formation puisqu'aucun chiffre n'est disponible. Il serait particulièrement intéressant de connaître les statistiques de réussite au concours d'entrée en 2^{ème} cycle, et celles sur l'apport respectif du 1^{er} cycle du CNSMD de Paris vers les autres établissements, et ceci sur plusieurs années afin de pouvoir en apprécier les éventuelles évolutions.

Le taux de réussite des étudiants à l'issue de la formation de 82 % est très élevé, mais il est regretté que les éléments du dossier ne permettent pas de connaître les raisons du différentiel entre la 4^{ème} et la 5^{ème} année (échec, abandon ou autre).

L'insertion professionnelle représente en moyenne sur trois années la moitié des étudiants diplômés. Parallèlement, on note une forte croissance du taux de poursuite d'études, sans doute reflet de l'insécurité croissante qui frappe la profession, ainsi qu'une diminution concomitante du taux d'emploi à l'issue de la formation. Le CNSMD de Paris dispose manifestement d'outils performants pour le suivi de ses diplômés, et l'information recueillie est de qualité, grâce notamment à un taux de réponse très satisfaisant.

Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique est très hautement qualifiée. Encadrée par les chefs de département, elle est pilotée par le directeur, assisté du directeur des études musicales et de la recherche. L'équipe administrative pour cette formation semble presque pléthorique, mais l'absence de l'organigramme de l'établissement ne permet pas d'apprécier toute son importance.

Le conseil pédagogique composé des représentants des étudiants et des enseignants se réunit au moins deux fois par an, il n'a qu'un rôle consultatif, ses prérogatives mériteraient d'être mieux définies. L'Observatoire de l'insertion professionnelle permet un suivi après les études, rien dans le dossier ne permet malheureusement d'apprécier les modalités de suivi en interne du parcours des étudiants. L'évaluation des étudiants en fin de 1^{ère} année est assurée par un jury de trois personnes dont deux extérieures, ce qui favorise l'objectivité. Pour les jurys d'entrée et ceux de fin de cycle, l'équilibre entre administration, professeurs et personnalités extérieures est apprécié.

L'évaluation des enseignements par les étudiants et les diplômés ainsi que le pilotage de celle-ci ne sont pas mentionnés dans le dossier. Il semble qu'elle soit inexistante.

Les observations précédentes de l'Aeres ont été bien prises en compte, notamment par *i)* la création de la direction de la recherche qui initie, coordonne et assure la publication des travaux de recherche, *ii)* la création du conseil pédagogique qui, bien qu'il serait encore perfectible en renforçant sa capacité d'action, est un outil profitable au contrôle de la qualité, *iii)* la publication de la liste des cours et options sous une forme très détaillée, qui permet aux étudiants de mieux les choisir en articulation avec leur discipline principale, et *iv)* la volonté affichée de confier à la direction des études musicale la réduction de l'étanchéité entre les différents départements, bien que cette mission manque pour l'instant d'objectifs et de données concrètes pour en percevoir son efficacité.

Le rapport d'activité évalue chaque année les secteurs de la formation et de l'administration. Il est analysé en conseil d'administration et des adaptations ou modifications peuvent y être apportées dans ces deux domaines dans le cadre du contrat de performance. Le conseil pédagogique est ensuite sollicité à titre consultatif. Réunit deux fois par an, il s'exprime sur les cursus et la pertinence des enseignements.

Le dossier est dans l'ensemble très clairement rédigé, malgré quelques informations manquantes déjà citées plus haut. La fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) présente clairement la liste des activités visées par le diplôme, les compétences évaluées et les métiers de l'enseignement à l'issue de la formation. Les documents à l'adresse des étudiants sont clairs et complets. Il manque toutefois la mention « direction d'orchestre » dans la fiche RNCP.

● Points forts :

- La qualité de l'équipe pédagogique.
- Le nombre et la qualité des partenariats tant pédagogiques que professionnels en France et à l'étranger.
- L'adossement à la recherche, ses ressources pédagogiques et ses moyens de diffusion.
- Les contenus pédagogiques complets et cohérents.
- Les moyens logistiques et administratifs importants.

- Points faibles :
 - La procédure et la formulation de l'autoévaluation peu développées.
 - Les modalités insuffisantes d'évaluation des enseignements par les étudiants et les diplômés.
 - Les parcours peu individualisés en fonction des contraintes des étudiants.
 - Les modalités d'accès au 2^{ème} cycle, selon l'origine des diplômés de 1^{er} cycle, qui manquent de clarté.

- Recommandations pour l'établissement :

La formation *Interprète de la musique* du CNSMD de Paris est pleinement satisfaisante, notamment du fait de la qualité exceptionnelle du corps enseignant, des nombreux et riches partenariats avec les acteurs professionnels, et de la place faite de façon croissante et structurée à la recherche. Néanmoins, et afin de participer à l'amélioration toujours nécessaire dans un établissement d'aussi grande qualité, le comité d'évaluation propose les recommandations suivantes :

- Mettre en œuvre un processus d'amélioration de la qualité associant les organes de pilotage (conseils d'administration, direction) et les étudiants au moyen par exemple d'enquêtes de satisfaction des étudiants et diplômés.
- Elargir le champ d'action du conseil d'établissement afin qu'il devienne un organe fort, efficace et réactif dans le suivi de la formation et constitue un outil de pilotage fort pour l'amélioration de la formation.
- Prévoir dans la mesure du possible des parcours individualisés pour les étudiants.
- Mettre rapidement en place un conseil de perfectionnement comme outil de pilotage de la formation.



Observations de l'établissement

Observations du Conservatoire de Paris sur les rapports d'évaluation des formations conduisant à un diplôme conférant le grade de master

Rapport d'évaluation sur la formation Interprète de la musique

Synthèse de l'évaluation

● Appréciation globale

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

- p.3, 2^e paragraphe : *le dossier ne comporte pas d'indication sur l'intégration des étudiants ayant des contraintes particulières*

Cf. Observations sur le rapport global sur l'évaluation des formations, Synthèse de l'évaluation, point 1: Objectifs et modalités pédagogiques, 3^e alinéa: *Parcours insuffisamment individualisés pour permettre à des étudiants en situation de contraintes de suivre les formations dans les meilleures conditions alors que cela semble être le cas pour le cursus Pédagogie et formation à l'enseignement*

- p.3, 4^e paragraphe : *pertinence de l'évaluation en fin de 1^{ère} année : est-elle particulièrement perméable, ou les exigences du concours d'entrée sont-elles de nature à assurer la réussite au terme de la 1^{ère} année ?*

Le 2^e cycle supérieur d'interprète de la musique offre une formation d'une durée de deux années insécables : l'élève admis en 2^e cycle a vocation à poursuivre sa scolarité jusqu'à l'issue de la seconde année pour l'obtention du diplôme complet conférant le grade de Master. Dans cette perspective, l'examen qui conclut la 1^{ère} année est un simple outil de contrôle du travail de l'élève et n'offre aucune diplômation intermédiaire.

Pilotage de la formation

- p.4, 6^e paragraphe de ce chapitre: il manque la mention - direction d'orchestre - dans la fiche RNCP

La formation Direction d'orchestre fait l'objet d'une fiche RNCP propre.

- *La procédure et la formulation de l'autoévaluation peu développées*

Cf. Rapport global sur l'évaluation des formations, Synthèse de l'évaluation, point 1: Objectifs et modalités pédagogiques, 2^e alinéa : *Pas de système d'autoévaluation des formations par une instance qualifiée ou par un processus clairement défini*

- *Les modalités insuffisantes d'évaluation des enseignements par les étudiants et les diplômés*

Cf. Observations sur le rapport global sur l'évaluation des formations, Synthèse de l'évaluation, point 1: Objectifs et modalités pédagogiques, 1^{er} alinéa : *Absence de processus clairement identifié d'évaluation des enseignements par les étudiants et les diplômés*

- *Les parcours peu individualisé en fonction des contraintes des étudiants*

Cf. Observations sur le rapport global sur l'évaluation des formations, Synthèse de l'évaluation, point 1: Objectifs et modalités pédagogiques, 3^e alinéa: *Parcours insuffisamment individualisés pour permettre à des étudiants en situation de contraintes de suivre les formations dans les meilleures conditions alors que cela semble être le cas pour le cursus Pédagogie et formation à l'enseignement*

- Les modalités d'accès au 2^e cycle, selon l'origine des diplômés de 1^{er} cycle, qui manquent de clarté

Les modalités d'accès en 2^e cycle supérieur, décrites dans le règlement des études, proposent deux cas de figure :

- Une admission sans concours d'entrée l'année scolaire suivant l'obtention, dans la limite de la durée réglementaire des études en 1^{er} Cycle supérieur, du diplôme de 1^{er} cycle supérieur ou DNSPM du Conservatoire de Paris avec mention Très Bien ou Bien.
- Un concours d'entrée dans tous les autres cas.

Fait à Paris le 11 septembre 2014



Bruno Mantovani, directeur